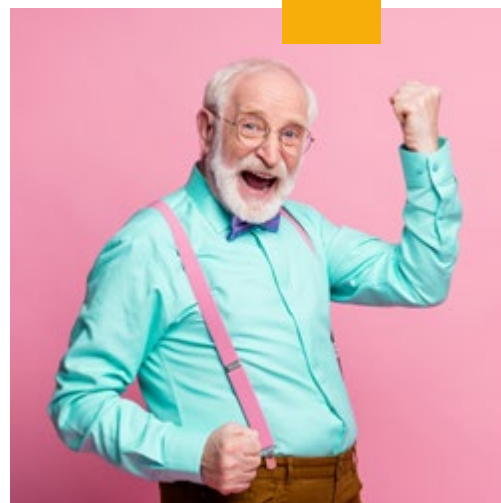


UNIS
POUR LES
FAMILLES



RAPPORT
d'activité
2020



Création : L'eau à la bouche, 53 route d'Orange 84860 Caderousse
Impression : Entreprise Adaptée La Ruche | Nos différences sont notre force (atelierslaruche.com)

Directeur de publication : Jean-Maurice AIRAUDO
Responsable de la communication : Sidonie FRANDAZ

Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône

Tél : 04 91 10 06 00
143 avenue des Chutes Lavie
13013 Marseille

www.udaf13.fr

ÉDITO

du Président de l'Udaf

L'ANNÉE 2020 : une année hors des normes !



Jean-Maurice Airaudo

*Cher.e.s ami.e.s, Chers partenaires,
Chères lectrices, Chers lecteurs,*

Ce rapport d'activité est un reflet fragmentaire de l'engagement et de la volonté tenace de tous les salarié.e.s, des 240 représentant.e.s de l'UDAF 13 auprès des familles et des publics les plus précaires dans notre département des Bouches-du-Rhône.

La qualité des efforts de toutes les composantes de notre Union porte sur le développement de nos activités. Deux unités supplémentaires dans le dispositif Familles Gouvernantes (FG), le démarrage du Point Conseil Budget (PCB), l'ouverture de la Résidence Accueil, la mise en place en fonction des nouveaux représentant.e.s et les projets à construire avec les nouveaux élu.e.s.

Après plusieurs années de tensions budgétaires dans l'exigence de nos financeurs, vous pourrez aussi à sa lecture, apprécier les résultats financiers laissant entrevoir un avenir plus serein.

Début mars 2020, la COVID-19 est arrivée en France et dans le monde, bouleversant nos certitudes et nos activités professionnelles.

Cette année hors des normes, a confirmé les capacités réelles d'entreprendre de l'UDAF des Bouches-du-Rhône :

- Se réinventer et écrire notre nouveau projet institutionnel quinquennal.
- Réviser nos projets de services dans la perspective d'une procédure qualité essentielle.
- Renforcer notre activité, la présence régulière et la disponibilité de nos équipes auprès de nos publics, des majeurs et des mineurs protégés.
- Accentuer le déploiement du dispositif FG avec une nouvelle expérimentation pour les personnes âgées.
- Programmer des partenariats avec les élu.e.s locaux des Bouches-du-Rhône.

Ce sont autant de sujets de satisfaction et d'actions de mobilisation pour tous les acteurs de notre association.

En 2020 aussi, nous avons aperçu du moins bon comme l'absence de reconnaissance de nos salarié.e.s dans le plan Ségur et l'arrêt de plusieurs associations familiales historiques.

Il aura fallu une forte détermination durant la pandémie pour poursuivre l'engagement des bénévoles : soutenir les patients dans les établissements de santé, les familles dans les CCAS proches de chez vous, ou auprès des bailleurs sociaux...

Nos associations adhérentes à l'UDAF 13 le vivent au quotidien, elles qui se sont mobilisées plus encore qu'en période ordinaire pour remplir leurs missions.

Vous pourrez apprécier au fil des pages, dans une nouvelle formule, toutes ces dimensions remarquables de notre Union.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

Les
valeurs de l'UDA7 13 5

Gouvernance
& *organigramme* 6

Environnement
institutionnel 8

Faits
marquants 2020 10

Les
missions de l'UDA7 13 12

La
carte de l'UDA7 13 13

BILAN DES ACTIVITÉS

Représentation
les familles 14

Animation
du réseau associatif 16

Les
services de l'UDA7 13 18

Vie des
services transverses 26

Zoom
nouveaux projets 2021 28

BILAN SOCIAL & FINANCIER

Bilan
social 30

Rapport
financier 32

LES

valeurs de l'



Udaf
Bouches-
du-Rhône

L'UDAF des Bouches-du-Rhône est forte de son expérience et de son histoire. Elle affiche clairement ses valeurs, principes fondamentaux de la vie de l'Institution et elle les décline au quotidien à travers ses actions et ses représentations.



Pluralisme et indépendance

L'Institution familiale est pluraliste et indépendante. À ce titre, l'action familiale de l'UDAF des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans la continuité et au-delà des clivages politiques : elle donne son avis, au même titre que l'UNAF, en toute liberté aux pouvoirs publics.

Solidarité envers les familles

L'UDAF des Bouches-du-Rhône considère que toute politique publique, quel que soit son objet, doit intégrer la nécessité d'une Solidarité de la Nation à l'égard des Familles.

L'UDAF 13 intègre cette valeur dans son fonctionnement en **inscrivant le bénévolat** comme support central et indispensable de son action militante au service des familles.

Fonctionnement démocratique et responsable

L'engagement de nombreux bénévoles dans l'animation, la gestion des associations familiales et au sein de l'UDAF des Bouches-du-Rhône formalise notre volonté d'amélioration des conditions de vie des familles et la défense de leurs intérêts.

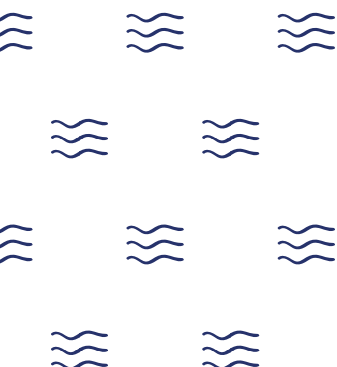
Démarche éthique

Elle incarne l'idéal de conduite de tous les acteurs de notre UDAF (administrateur.rice.s, salarié.e.s, bénévoles, représentant.e.s) ; chacun s'interrogeant sur les conceptions du bien, du juste et de l'accomplissement humain et familial pour aboutir à des règles partagées. Collectivement, il s'agit de mettre en œuvre une démarche associant une pluralité de points de vue, de se poser légitimement des questions sur le bien-fondé et le sens de nos actions. Au quotidien, tous s'efforcent de traduire l'éthique par :

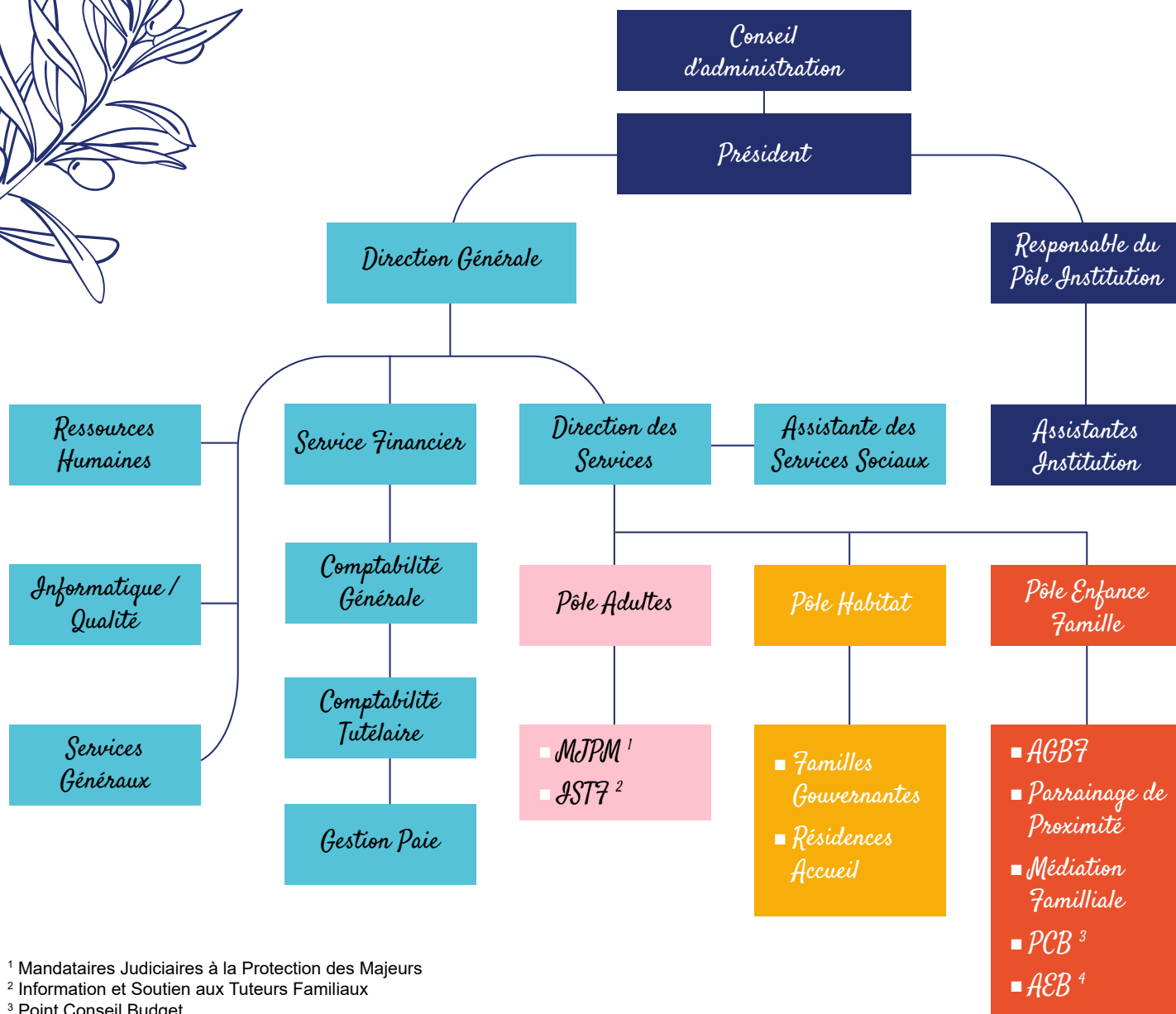
- Des attitudes bienveillantes et constructives.
- Un travail rigoureux et attentif aux difficultés des personnes vulnérables et des familles.
- Des positions et des décisions les plus « justes » possibles.

De façon métaphorique, l'UDAF des Bouches-du-Rhône, posée sur de solides fondations d'engagements, de compétences et de son histoire, se trouve renforcée par ses quatre valeurs.

Au-delà des alternances politiques, l'Institution familiale forte de ses valeurs, s'inscrit pleinement dans la société civile et se révèle à ce titre une composante importante de la République Française et des Institutions locales.



GOVERNANCE & organigramme



¹ Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

² Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

³ Point Conseil Budget

⁴ Aide Éducative Budgétaire

Membres du Bureau de l'UDA7 13



Président
Jean-Maurice AIRAUDO



Vice-Président
Albert BETTINI



Vice-Président
Jean-Pierre BINON



Secrétaire Générale
Aude LANTENOIS



Trésorier
Didier BOISSIN



Membre
Fabrice **GRAF**



Membre
Max **LEBRETON**



Cons. Technique
H el ene **CALVET**



Cons. Technique
Automne **UNWIN-MARTIN**

Membres du Conseil d'administration de l'UDA7 13

MEMBRES D ESIGN ES

Jean-Maurice **AIRAUDO**

Jamy **BELKIRI**

Pierre **BERNABO**

Didier **BOISSIN**

Elis e **DE MIGUEL**

Delphine **CHARLES**

G erald **FOURNIER**

Andr  **GAY**

Familles Rurales

Familles de France

EFA 13

APF France handicap

ADMR

Jumeaux & Plus

AFC

Familles de France

Alain **GENOT**

Philippe **ISNARD**

Elisabeth **KLEFSTAD**

Mireille **LEHUCHER**

Rodolphe **LEROY**

Marie-Odile **MEYER**

Patrick **TENAILLE**

Myreille **TRAPP**

Sauvegarde 13

UFAL

Couples et Familles

M daille de la Famille

MFR

UNAFAM

AFC

Familles Rurales

MEMBRES  ELUS

Bernard **ALLEGRE**

Georges **ALLUIN**

Albert **BETTINI**

Jean-Pierre **BINON**

Rita **CICCARELLA VANDERBEKE**

Dominique **FLEURY**

Cindy **GASSER**

Marinette **GAY**

Fabrice **GRAF**

Handi Toit Provence

Les Papillons Blancs de Salon

MFR Puyloubier

Maison de la Famille

Familles Rurales

Handi Toit Provence

La Tribu Meinado

Maison de la Famille

Ecole des parents et  ducateurs

Aude **LANTENOIS**

Jo lle **LAURO**

Max **LEBRETON**

Christophe **MAGNAN**

Sylvie **MARTELLI**

Jean-Vincent **PIQUEREZ**

G rard **TRUCY**

Xavier **VERCKEN de VREUSCHMEN**

Georges **VIALAN**

La Caravelle

UNAPEI Alpes Provence

SOS Parents

Maison de la Famille

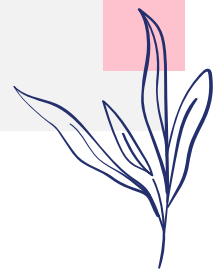
ACLAP

APEAHM

Parrainage de Proximit 

AFC

ASCES – Passe et va





ENVIRONNEMENT *institutionnel*

L'institutionnel

LE BUREAU :

Constitué de **7** membres élu.e.s et **2** conseillères techniques bénévoles, pour une durée de deux ans renouvelables. Il est convoqué au moins 4 fois par an à l'initiative du président ou la moitié de ses membres. Il se réunit pour aborder des sujets en amont du Conseil d'administration.

- **Sujets traités** : Actualité politique, fonctionnement des services, retours de réunions, commissions, rencontres partenaires, validation communication externe (RA, parutions...).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Constitué de **37** membres issus des associations adhérentes, élu.e.s pour la moitié par l'assemblée générale et l'autre moitié désigné.e.s par les fédérations départementales, associations familiales ou sections. Les administrateurs.rices sont élu.e.s pour 4 ans, le Conseil d'administration est renouvelable par moitié tous les deux ans. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre afin de valider les grandes orientations et de fixer le cap de celles à venir pour le fonctionnement de l'UDAF.

- **Sujets traités** : Exercice financier, validation budget prévisionnel, clôture exercice, actualité nationale (Éthique, COVID...), validation travaux bâtiment, primes salariés, validation événements, évaluation interne...

Le Pôle Institution en 2020 c'est :

3 personnes (1 responsable de cabinet, 1 assistante institutionnelle et communication et 1 contrat de professionnalisation)

12 Bureaux de gouvernance

4 Conseils d'administration

1 Assemblée générale

112 associations adhérentes

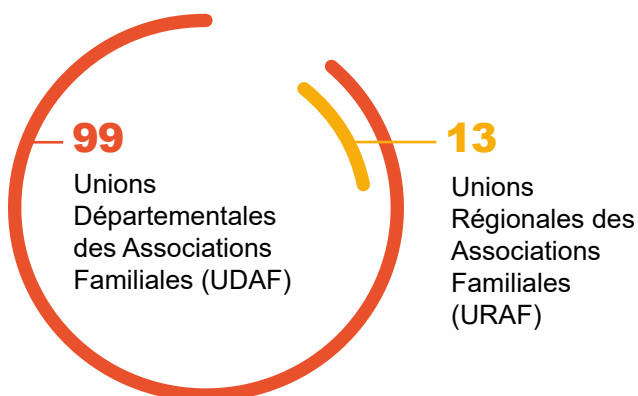
14 000 familles représentées



Liens UNAF / URAF / UDAF

L'UNAF

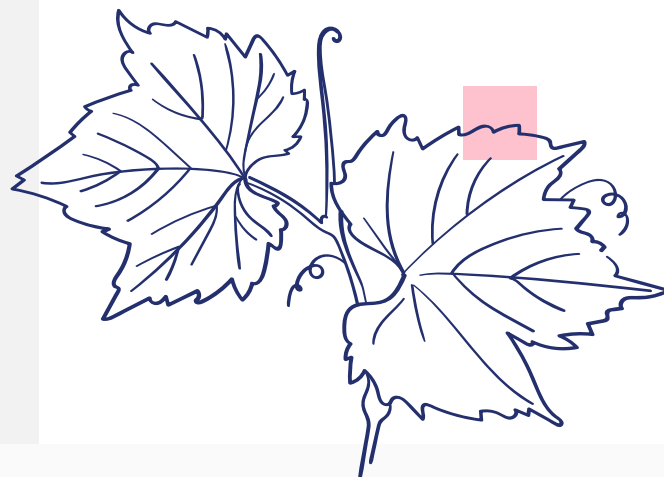
est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques. Union et non fédération d'associations, elle permet aux familles de s'exprimer, dans toute leur diversité, pour une politique familiale globale, innovante et forte. Elle anime le réseau des **13** Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) et des **99** Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), et les appuie dans leurs missions institutionnelles et de services aux familles.



L'URAF

Une URAF (Union Régionale des Associations Familiales) est, à l'échelon régional, une structure permettant aux UDAF d'une région de coordonner la représentation officielle des familles auprès des instances régionales publiques et privées, et d'exprimer les intérêts familiaux à l'échelle régionale. Il existe 13 URAF. Reconnues depuis 1986 dans les statuts de l'UNAF, elles regroupent les UDAF de chaque région, et sont constituées sous le régime de la loi de 1901.

Les URAF assurent leur mission de représentation des intérêts des familles, notamment auprès des **Conseils Économiques et Sociaux Régionaux (CESR)** qui traitent de sujets d'intérêt général et établissent des rapports sur des thèmes d'intérêt local et régional, des **Commissions Régionales pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI)**.



L'UDAF

Une UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est une institution chargée, à l'échelon départemental, des mêmes missions que l'UNAF. Il existe **99 UDAF**, une par département.

- Elles représentent les intérêts des familles par leurs nombreuses **représentations** assurées par **25 000** délégué.e.s familiaux nationaux et mènent l'action politique départementale en faveur des familles.
- Elles observent les **besoins** des familles.
- Elles développent et gèrent de nombreux **services aux familles**.
- Juridiquement indépendantes de l'UNAF, les UDAF ont, comme elle, le statut d'association loi 1901, sont reconnues d'utilité publique, et ne regroupent que des personnes morales. Elles fonctionnent de façon analogue à l'UNAF, et ont deux types d'adhérents :
 - + Les membres actifs.
 - + Les associations familiales ayant leur siège social dans le département :
 - Les fédérations départementales d'associations familiales.
 - Les sections départementales ou locales des associations nationales familiales.
- Les membres associés : les groupements à but familial, qui ne constituent pas des associations familiales au sens juridique du terme, mais exerçant dans le département une activité de services aux familles.

FAITS *marquants 2020*

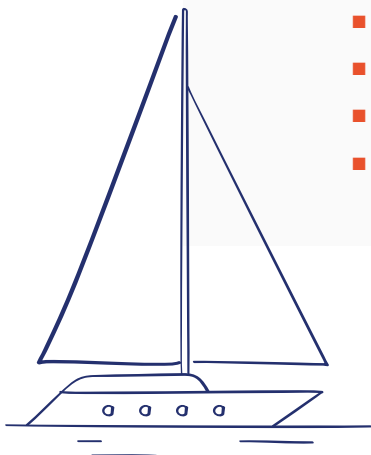
■ *Rencontre avec la sénatrice des Bouches-du-Rhône,*
ANNE-MARIE BERTRAND

■ *Rencontre avec le député,*
JEAN-MARC ZULESI

4

rencontres associatives

- ADPEI
- AVEC
- ADDAP 13
- JALMALV

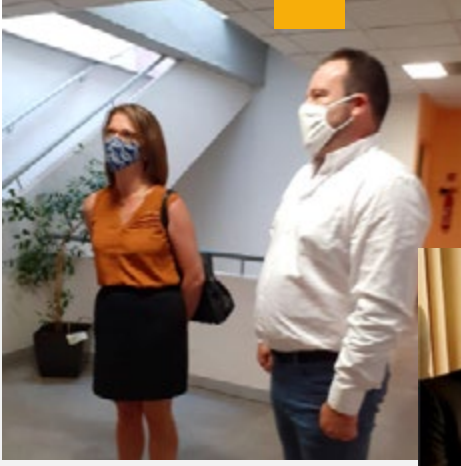


5

rencontres avec des Maires
ou Adjoint.e.s au Maire

- Maryse **JOISSAINS-MASINI**, Maire d'Aix-en-Provence.
- Audrey **GARINO** (Adjointe au maire de la ville de Marseille) en charge des affaires sociales de la lutte contre la pauvreté et l'égalité des chances.
- Lisette **NARDUCCI** (Adjointe au maire de la ville de Marseille) en charge des familles et de la mémoire des anciens combattants.
- Ahmed **HEDDADI** (Adjoint à la maire de la ville de Marseille) en charge du lien social, de la vie associative et des centres sociaux.
- Didier **JAU** (Maire des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille) et Isabelle **HAROUTUNIAN-MARILIER**, Adjointe en charge des solidarités, du logement et de l'égalité des droits.





LES missions de l'Udaf Bouches-du-Rhône



Udaf
Bouches-
du-Rhône

Le législateur a défini des missions institutionnelles légales de l'UDAF des Bouches-du-Rhône.



LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

L'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles confère à notre UDAF les quatre missions suivantes :

1

Donner un avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Pour réaliser cette mission, l'UDAF des Bouches-du-Rhône interpelle régulièrement les élu.e.s locaux en leur communiquant ses recommandations et ses positions. L'UDAF siège dans la plupart des instances où les questions familiales sont traitées et où les politiques familiales sont définies. Par ailleurs, les médias locaux aussi l'interrogent sur les difficultés vécues par les familles. Enfin, par le biais de ses publications (Lettre Contact et Udaf Info), l'UDAF des Bouches-du-Rhône communique régulièrement auprès d'un large public.

2

Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics, notamment désigner ou proposer des représentant.e.s dans différentes instances du département.

À ce jour, 210 représentant.e.s bénévoles et désigné.e.s par l'UDAF des Bouches-du-Rhône comme porte-paroles des familles exercent leur mandat auprès des principales instances départementales (CCAS, CAF, MSA, offices HLM, Observatoire de la Protection de l'Enfance, CPAM, Hôpitaux, etc.).

4

Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique [...], l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles [...].

L'UDAF des Bouches-du-Rhône peut à tout moment ester en justice pour le compte d'une ou plusieurs familles si elle estime nécessaire de la défendre. L'action civile est la demande en réparation d'un préjudice matériel ou simplement moral que peut former toute personne physique ou morale. Ce préjudice doit résulter de faits de nature à nuire aux intérêts des familles. L'exercice de ce droit a un caractère préventif et exprime le refus de voir se renouveler le fait dénoncé.

L'UDAF des Bouches-du-Rhône reste prudente dans l'exercice de ce droit car il revêt toujours un caractère exceptionnel et symbolique.

3

Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.

Par exemple, l'État a confié à l'UDAF des Bouches-du-Rhône la gestion des services de protection des majeurs, et dans le cadre de la protection de l'enfance, il lui a demandé d'assurer le service d'Aide à la gestion du budget familial.

LA
carte de l'



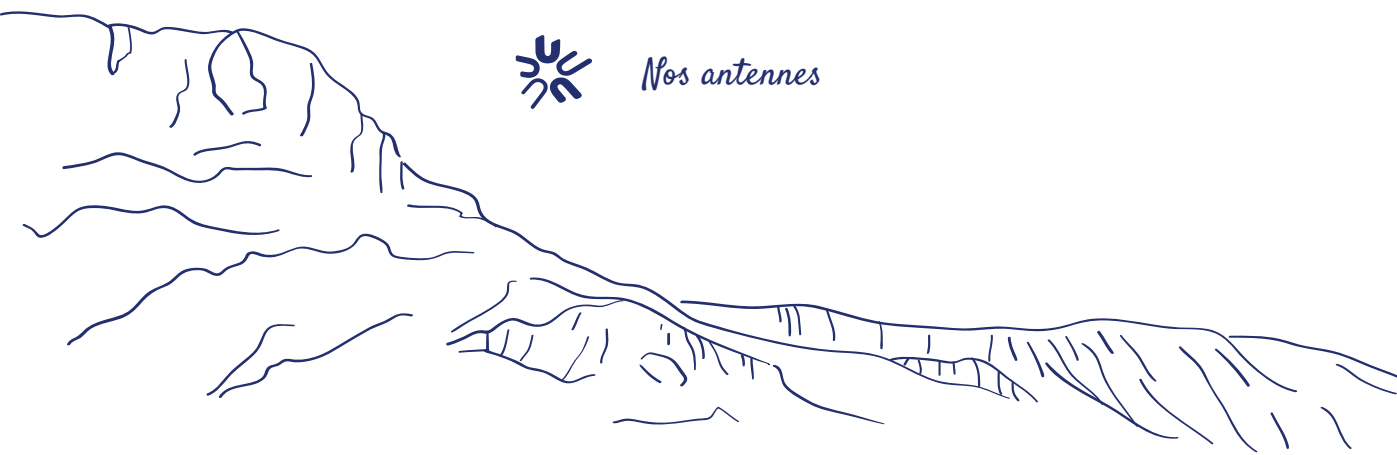
Udaf
Bouches-
du-Rhône



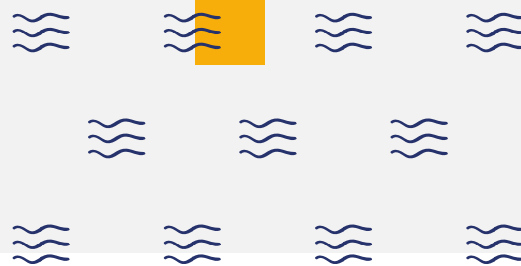
Siège social :
143 avenue des Chutes Lavie
Marseille 13^{ème}



Nos antennes



BILAN DES ACTIVITÉS



LES CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les CCAS sont des instances qui exercent trois fonctions :

Établissement de dossiers, aide sociale et aide médicale.

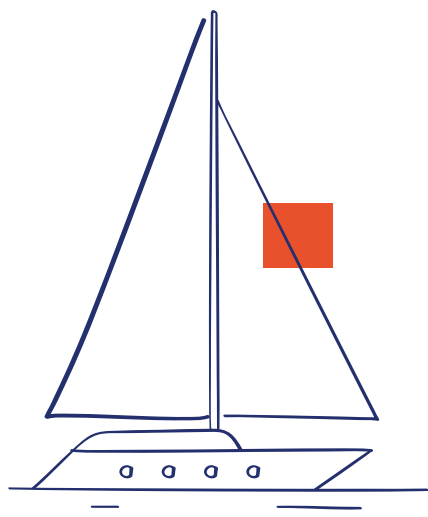
C'est un établissement public communal autonome administré par un conseil d'administration et présidé par le maire. Il se réunit au moins 3 fois par an. Il est constitué pour 6 ans de 4 à 8 membres élu.e.s municipaux et représentant.e.s obligatoires (ou 8 à 16 élu.e.s intercommunaux).

Missions du CCAS

- Aide alimentaire.
- Participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale et transmet les demandes.
- Constitue et tient à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide.
- Peut créer et gérer des services ou établissements à caractère social ou médico-social.
- Exerce son action de concertation avec les autres organismes à caractère social.

Dans les Bouches-du-Rhône, les représentant.e.s désigné.e.s par l'UDAF siègent dans **119** CCAS. Au sein de leur conseil d'administration, les représentant.e.s agissent aux côtés des autres acteurs locaux pour améliorer la vie des familles sur le territoire. Personne de référence pour toutes les questions familiales, il/elle apporte un point de vue « familial » sur les sujets qui sont débattus.

En 2020, à l'occasion des élections municipales, les conseils d'administration des CCAS ont été entièrement renouvelés. L'UDAF, en relation étroite avec l'ensemble des associations familiales adhérentes, désigne des représentant.e.s pour l'ensemble des CCAS.



Missions du/de la représentant.e

- Être à l'écoute des besoins et des attentes des familles, grâce à son implication dans la vie locale et associative.
- Représenter l'ensemble des familles de sa commune, et non le mouvement dont il est issu.
- Être force de propositions d'actions pour les familles.
- Se faire connaître comme « référent famille » auprès des partenaires locaux.
- Contribuer à l'analyse des besoins sociaux (ABS) par le CCAS, sert à préconiser des actions au service de la population.
- Rendre compte **annuellement** de son mandat auprès de l'UDAF et faire remonter les préoccupations des familles de son territoire.

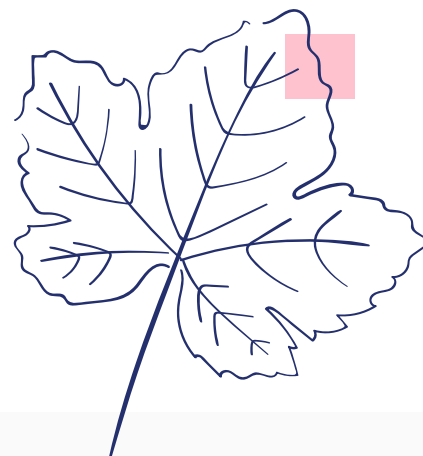
LES COMMISSIONS EN 2020

Donner un avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions d'ordre familial.

Le conseil d'administration est appelé à donner un avis sur nombre de questions d'actualité ou de propositions de loi. Pour préparer ce travail les administrateurs.rices participent à une ou plusieurs commissions thématiques suivant leurs compétences ou leurs centres d'intérêt.

4 Commissions financières

Composée des président.e.s, directeur.rice général.e et trésorier.e.s et présidée par le/la trésorier.e. Elle supervise la tenue des comptes, prépare les budgets, présente au Conseil d'administration toutes les décisions et orientations financières et prépare le rapport financier pour l'Assemblée générale.



2 Commissions de Contrôle

Pour rappel, cette commission obligatoire doit donc exister dans toutes les UDAF. Elle se réunit tous les ans au moins deux fois.

- Elle analyse les dossiers de candidatures des demandes d'associations souhaitant adhérer à l'UDAF.
- Elle est destinée à vérifier et à arrêter la composition des listes d'adhérent.e.s des associations agréées à l'UDAF et, par voie de conséquence, les effectifs de l'UDAF.
- Elle vérifie et valide les candidatures des administrateurs.rices (nouveaux ou renouvellement).

3 Commissions Intergénération

La Commission Intergénération a été créée en 2001. Elle est composée essentiellement de personnes engagées dans le milieu associatif et ayant pour objectif de faciliter les liens entre différentes générations.

Ses objectifs sont :

- Dynamiser le principe intergénérationnel au sein des associations familiales.
- Développer la réflexion sur l'intérêt multiple de l'apport des échanges intergénérationnels en provoquant une meilleure connaissance de chaque tranche d'âge - Promouvoir des actions civiques suscitées par de tels contacts.



Une année particulièrement difficile nous a obligé à réduire le fonctionnement de certaines de nos commissions.

- Éthique
- Éducation / Formation
- Handicap et société

NOS ASSOCIATIONS

adhérentes à l'



L'UDAF 13 apporte un soutien logistique et moral aux associations familiales des Bouches-du-Rhône. Elle les fait bénéficier de la dynamique régionale, nationale des URAF et de l'UNAF :

Toute personne peut également proposer ses compétences à l'UDAF 13 afin de rejoindre une commission, un groupe de travail ou devenir, représentant.e.s familial ou membre d'une association spécifique.

- Lors de leur création : déclaration, statuts, locaux, reconnaissance auprès des Institutions départementales...
- Pour leur fonctionnement : animation, formation des bénévoles, suivi des projets et des actions, communication, visibilité...
- Dans l'expression de leurs préoccupations et de leurs revendications : diffusion des informations, sensibilisation auprès de l'opinion et intervention auprès des pouvoirs publics.

14 000 familles représentées dans le département

112 associations adhérentes





CNAFC (Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques) :

Agit pour promouvoir la famille au sein de la société, en se référant à l'enseignement social et familial de l'Église, au niveau national (notamment en tant que membre de l'UNAF) et au niveau international.



FF (Familles de France) :

Agit pour que les familles disposent d'un environnement favorable à leur épanouissement. Défend et représente les familles auprès des pouvoirs publics.



FR (Familles Rurales) :

Le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.



UFAL (Union des Familles Laiques) :

Défini et défend les intérêts matériels et moraux des familles (consommation - habitat - environnement - protection sociale - éducation - revenus - emploi - loisirs - médias - etc.) par un travail d'éducation populaire tourné vers l'action.



UNAADM (Union Nationale des Associations ADMR) :

Réseau associatif de services à la personne qui intervient en France de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.



UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques) :

Accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques.



UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales) :

Mouvement associatif qui rassemble 900 000 personnes. Parents, amis, personnes handicapées, bénévoles, professionnel.l.e.s se battent pour une société solidaire et inclusive afin que chaque personne en situation de handicap, quelles que soient ses particularités, puisse choisir et vivre sa vie en disposant des accompagnements dont elle a besoin.



UNMFREO (Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation) :

Établissement scolaire et laïque de statut associatif qui a pour objectif la formation et l'éducation des jeunes et des adultes, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. L'engagement des parents est la pierre angulaire du mouvement.

LE SERVICE MJPM (Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs) regroupe les activités entrant dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. Puis de celle du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. Ces lois visent à protéger les personnes majeures souffrant d'une altération de leurs facultés mentales ou physiques consécutives à une maladie, un handicap ou à un affaiblissement. Ne pouvant pourvoir à leurs intérêts, nécessitant un accompagnement spécifique par un.e professionnel.le pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.

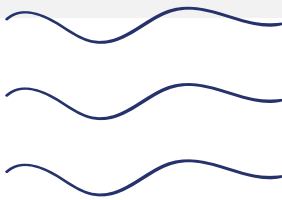


Les services supports :

La comptabilité tutélaire

6 agents
1 responsable

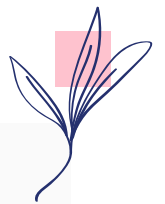
En charge du traitement des mouvements sur les comptes des majeurs, ainsi que de la constitution de leurs Comptes Rendus Annuels de Gestion (CRAG).



Les services généraux

4 agents
1 responsable

En charge de l'accueil téléphonique et physique des majeurs protégés, des partenaires et de la gestion du courrier.



La plateforme juridique et patrimoniale

2 juristes en soutenance des dossiers complexes.

1 chargé du patrimoine facilitant les placements financiers et la gestion immobilière des biens des majeurs protégés.

La comptabilité générale - gestion de la paie

Recrutement, intégration et formation de **2** comptables suite à 2 départs sur le poste de comptable Pôle Habitat.

Plusieurs projets ont été étudiés et validés (ils sont mis en œuvre sur 2021) :

- Acquisition d'un logiciel de gestion locative pour les activités Familles Gouvernantes et Résidence accueil.
- Acquisition d'un logiciel de comptabilité spécifique à notre secteur : Compta first de l'éditeur CEGI.
- Dématérialisation des bulletins de paie.
- Organisation des activités du Pôle Habitat : L'intégralité de l'activité de Familles Gouvernantes sera comptabilisée dans l'association Familles Gouvernantes. Jusqu'à présent les loyers seuls étaient pris en compte dans cette structure.

L'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

L'UDAF 13 est partie prenante de ce groupement et à ce titre met à disposition des mandataires afin de renseigner les tuteurs familiaux.

16

permanences dans les Tribunaux et Maisons du Droit et de la Justice du Département

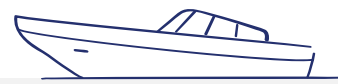
36

personnes renseignées

En 2020, plusieurs actions ont été engagées :

Renforcer les relations avec les Juges et les partenaires.

Tous les Juges des contentieux de la protection ayant été rencontrés en 2019, la relation de confiance établie a permis des contacts réguliers en 2020. Ils portaient sur l'adaptation de chacun de nos services respectifs aux conditions sanitaires, sur les échanges facilités pour répondre aux urgences de certaines situations des majeurs protégés, mais également sur nos capacités d'accueil de nouvelles mesures selon les territoires.



9 mois seulement durant lesquels des rencontres ont pu être organisées... tout en respectant les consignes sanitaires, en 2020.

18 966 contacts téléphoniques

4 897 entretiens téléphoniques avec les majeurs protégés

87% des sollicitations téléphoniques ont abouti auprès des mandataires

Améliorer l'accueil

- En adoptant les consignes imposées.
- En mettant à disposition de tous, masques et gel hydro alcoolique.
- En communiquant sur nos accueils (rendez-vous uniquement).
- En travaillant avec nos prestataires agents de sécurité pour accroître les temps de communication et médiation afin d'apaiser les inquiétudes de nos publics.

2 414 opérations de placement financier au profit des majeurs protégés.

21 ventes immobilières au profit des majeurs protégés.

En 2020, nous avons :

- Créé la plateforme juridique composée de 2 mandataires juristes et ce sont **25 dossiers complexes** étudiés.
- Reformaté la notice d'information et le règlement de fonctionnement transmis aux majeurs protégés.
- Favorisé la participation des majeurs via un questionnaire de satisfaction et/ou un groupe d'expression des usagers.
- Amélioré la réponse aux sollicitations téléphoniques de nos partenaires.

LE PÔLE

Enfance et Famille

LE SERVICE AGBF (Aide à la Gestion du Budget Familial)

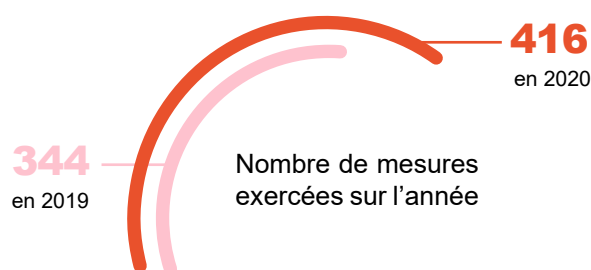
Créée par la Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, la MJAGBF est une mesure d'assistance éducative (anciennement la Tutelle aux Prestations Sociales Enfance). Le tuteur désigné, en l'occurrence l'UDAF qui exerce en qualité de service départemental, a pour mission de percevoir et de gérer ces prestations à caractère familial dans l'intérêt des enfants, en exerçant également auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome de ces prestations. Le juge en fixe la durée, elle ne peut excéder deux ans. Elle peut être renouvelée sur décision motivée.

Cette mesure n'est privative d'aucun droit civique ou civil pour les parents. Le/la délégué.e s'attache à rendre les parents plus acteurs que spectateurs.

Focus sur la période de confinement

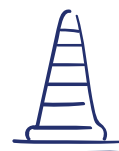
Des modes opératoires spécifiques ont été mis en place notamment avec les Tribunaux pour enfants, et à la demande des magistrat.e.s.

Les permanences téléphoniques ont été maintenues, et l'équipe s'est appropriée l'utilisation de la visioconférence.



Réalisations 2020

- Stabilisation de l'activité.
- Renforcement des liens partenariaux et du maillage territorial.
- Participation au schéma régional DPF (Délégué.e.s aux Prestations Familiales) et poursuite de l'organisation d'un colloque, dont la date est fixée au 18 mai 2021.
- L'obtention du label PCB (Point Conseil Budget) pour le territoire de la Ville de Marseille faisant valoir l'expertise en matière d'accompagnement administratif et budgétaire du service.
- + Bénéficier d'un accompagnement éducatif budgétaire pour améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle pouvant impacter leurs ressources et/ou leurs dépenses.
- + Traiter une situation de mal endetté ou de surendetté.
- + Une Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF), diplômée d'État, assure ce service gratuit dans une posture bienveillante et en toute confidentialité.



Perspectives 2021

- Maintenir et développer, dès que la pandémie l'y autorisera, les ateliers collectifs, et les étendre sur le département.
- Poursuivre le travail engagé avec le CD 13.

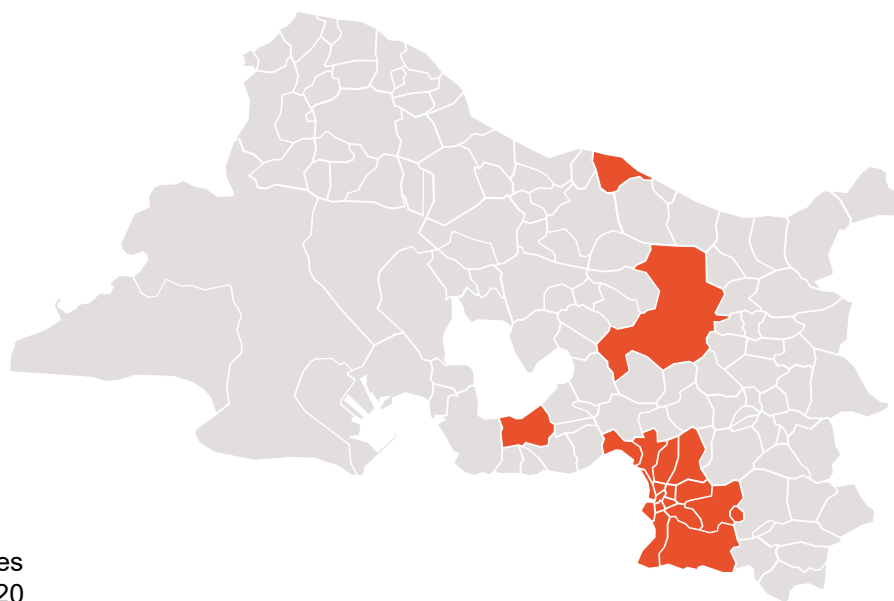
PRIM

Le Point Relais d'Information Mobile (PRIM) est un espace d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement, il concerne tous les domaines de la vie quotidienne.

Ce dispositif a pour vocation de faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours, à travers notamment l'apprentissage de l'outil numérique.

Les permanences

- Marseille
- Aix-en-Provence
- Châteauneuf-les-Martigues
- La Roque d'Anthéron



32

permanences tous
territoires confondus

94

personnes reçues
pour l'année 2020

AEB (AIDE ÉDUCATIVE BUDGÉTAIRE) EXPULSIONS DOMICILIAIRES

Depuis 2018, l'UDAF des Bouches-du-Rhône réalise le maintien du toit des familles en difficultés sociales et économiques, au profit de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Le travail est constitué par des enquêtes au domicile des familles en risque d'expulsion locative avec recours à la force publique accordé.

Elles ont pour objectifs d'actualiser la situation administrative de la famille (domiciliation, état civil, ouverture de droits, démarches administratives, recours, etc.) et de proposer des mesures d'accompagnement budgétaire administratives ou judiciaires (AEB ou MJAGBF).

43

familles

ont été orientées par les services de l'État
sur l'année 2020

58 visites à domicile

26 familles rencontrées

Au-delà du travail d'explication du dispositif et de la pratique « d'aller-vers », elle peut également s'expliquer par une plus grande précarité et un isolement social des familles, ou par la crise sanitaire.



Perspectives 2021

- Poursuivre le partenariat engagé avec la préfecture.
- Travailler à le concrétiser par une convention.
- Poursuivre le travail engagé avec le Conseil Départemental pour faciliter les demandes de MJAGBF lorsqu'elles semblent opportunes.
- Poursuivre le travail de partenariat avec les bailleurs sociaux et autres structures nous permettant d'orienter et conseiller les familles selon leurs besoins.

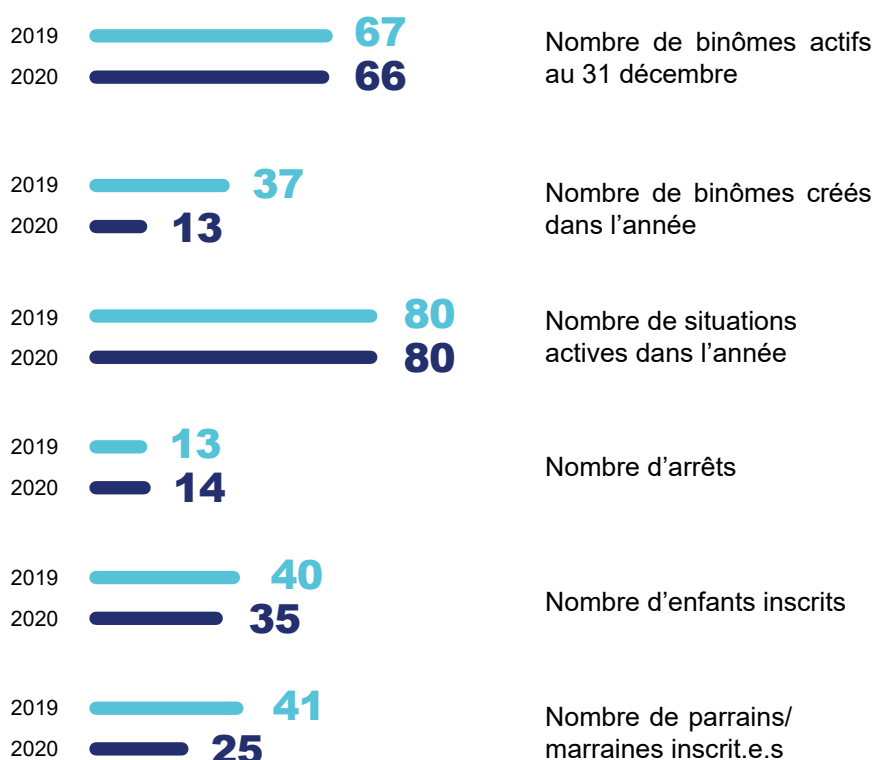
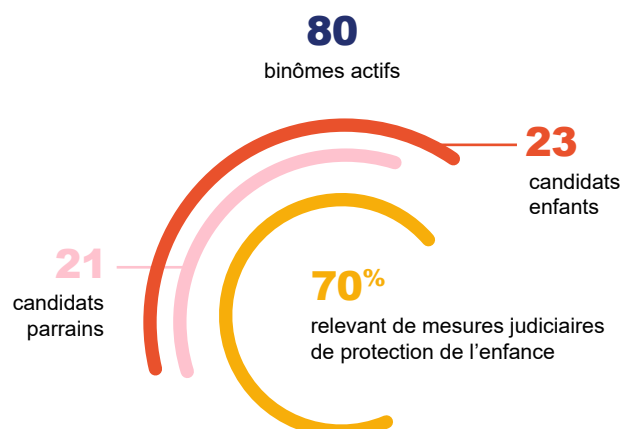
SERVICE DE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Créé en 2013, le parrainage de proximité est la construction d'une relation affective privilégiée entre un enfant, un adulte ou une famille. Il ne s'agit pas de **donner** de son argent mais **de son temps, de son attention** et surtout **de son affection**, dans une relation personnelle organisée volontairement et durablement. Afin de permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités, de rencontrer d'autres personnes, ou de bénéficier de l'aide d'un adulte. Chacun, enfant, parent, parrain/marraine, s'engage pour une durée non fixée à l'avance avec une contractualisation renouvelée au moins une fois par an. Elle peut se poursuivre sous une forme non instituée, au-delà de la majorité.

La relation de parrainage est organisée et évaluée au travers d'un document. Elle formalise l'engagement réciproque volontaire et bénévole. Cet engagement est accompagné par le service de l'UDAF 13, il le met en œuvre de façon collective (groupes de parole parents/parrains, activités en commun) et individuelle (rencontres).

La **convention**, signée par chacun des acteurs, définit les modalités pratiques spécifiques et le cadre de l'action. Elle est toujours suivie avec attention et de façon adaptée, tout au long du parrainage.

Le parrainage de proximité possède une double dimension : **prévention et protection de l'enfance, soutien à la parentalité.**



L'engagement dans la durée favorise la création du lien.

La durée moyenne d'un parrainage est d'environ **3 ans**, certains se poursuivent au-delà de la majorité de l'enfant dans une relation totalement privée.

Bilan des groupes de parole :

6 séances avec les familles, pour un total de 9 familles participantes, avec leur(s) enfant(s) : « Mon enfant et les écrans », « J'élève seule mon enfant ».

SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

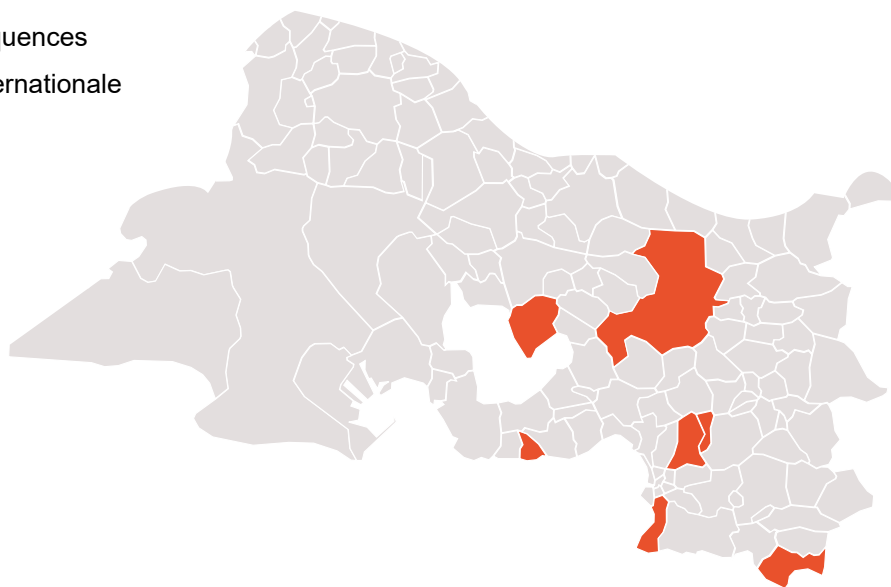
La médiation familiale se définit comme « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées que ce soit par des situations de rupture ou de séparation. Un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (le/la Médiateur.rice Familial.e) favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».

Ce service intègre :

- Toutes les formes d'union
- La diversité des liens intergénérationnels
- Les situations de rupture et leurs conséquences
- Les situations familiales à dimension internationale

Couverture territoriale en 2020 :

- Carry-le-Rouet
- La Ciotat
- Plan-de-Cuques
- Berre-l'Étang
- Marseille
- Aix-en-Provence



Médiations Familiales :

Entretiens d'information

191 séances

368 personnes

+ 100 appels en 50 jours

56 entretiens en visioconférence durant le 1er confinement

Parcours de médiation

298 séances

214 personnes

103 parcours de médiations dont 1 MAA (aidants aidés)

3 permanences par mois dans les locaux du siège à Marseille

Durant la période de confinement du premier semestre 2020, l'UDAF 13 a répondu présente suite à la sollicitation de la Mairie de Marseille pour assurer une permanence téléphonique « Allô Mairie : permanence d'écoute et soutien à la parentalité ».

Médiations Aidants Aidés (MAA) :

Au regard de la crise sanitaire, le service de Médiation Familiale de l'UDAF 13 a pleinement joué son rôle en mettant en place ou en participant à des actions de soutien aux familles placées dans un contexte favorisant l'augmentation des violences intrafamiliales.

LE PÔLE *Habitat*

16 personnes accompagnées dans le cadre de la Résidence Accueil

13 messieurs

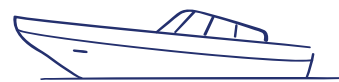
3 dames

La Résidence Accueil permet aux résident.e.s de concilier intimité, projets individuels et vie collective.

En 2020, trois nouvelles unités **Familles Gouvernantes** ont été créées sur les communes de Martigues, Miramas et Salon-de-Provence permettant à 15 nouveaux colocataires d'accéder à un logement pérenne et de bénéficier d'un accompagnement quotidien adapté et sécurisant.

Résidence Accueil La Racine
Ouvverte en décembre 2019.

16 studios associés à des pièces de vie collective



Chiffres clés

60 personnes logées et accompagnées par le dispositif Familles Gouvernantes soit **18** dames et **42** messieurs

2 ETP* de coordination de proximité

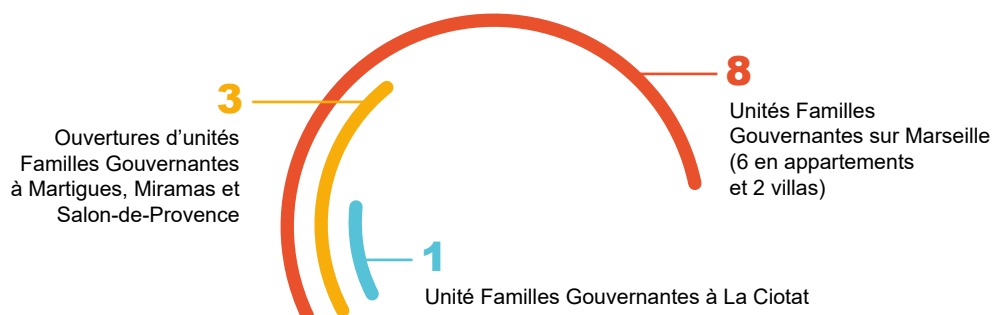
14 ETP* de gouvernantes employées par une association prestataire de services + remplaçantes

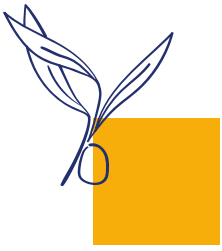
10 sorties et 10 entrées dans les dispositifs en 2020

Le dispositif **Familles Gouvernantes** a pour vocation essentielle de conduire des personnes vulnérables, bénéficiant d'une mesure de protection juridique des majeurs et ne relevant plus d'aucun mode d'hébergement, vers une vie quotidienne stable.

Cette réponse associative, souple et concrète, de logements partagés et accompagnés permet de rompre l'isolement et de maintenir dans le tissu social, des personnes non autonomes, fragiles, voire marginalisées et en grandes difficultés relationnelles.

*ETP : Équivalent Temps Plein





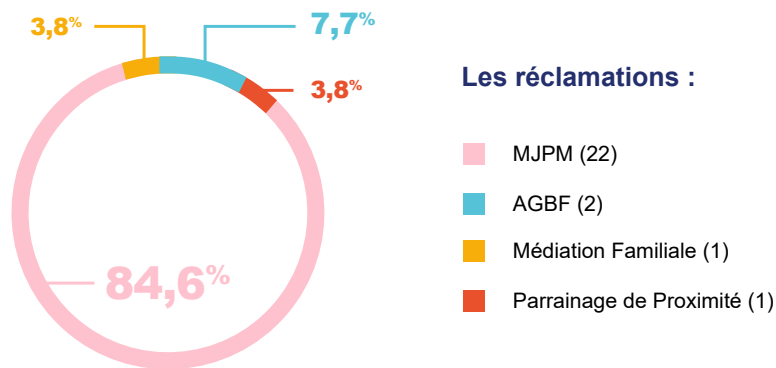
Déploiement des logements sur les territoires

Le travail partenarial engagé avec de nombreuses municipalités et acteurs locaux (du logement, du soin et du social) pour identifier les besoins et apporter des solutions concrètes et opérationnelles en matière de logement accompagné, a permis l'ouverture de 3 nouvelles unités autour de l'Étang de Berre. Dans les communes de Martigues en mars, Miramas en septembre et Salon-de-Provence en décembre.

Satisfaction de nos publics

Afin de recueillir et traiter les doléances de nos publics, une base de données a été développée sous notre Intranet. Cette base permet de recenser l'ensemble des réclamations reçues et d'y répondre de façon réactive.

À côté de ce recueil des réclamations, un travail est actuellement mené par les services sur les modalités d'interrogation des publics les plus adaptées à mettre en œuvre : questionnaire de satisfaction, comité d'usagers,...





VIE DES *services transverses*

SERVICE INFORMATIQUE

Il a été nécessaire d'adapter rapidement nos équipements tout en préservant la sécurité de notre réseau.

Évolution de l'infrastructure

En 2020, démarrage de 2 grands chantiers :

- Changement de notre opérateur d'accès internet.
- Renouvellement de nos serveurs.

70 smartphones avec un renouvellement de notre opérateur mobile

40 ordinateurs portables supplémentaires

Évolution des applicatifs Métier

Souci croissant de dématérialisation :

- NeoTouch : externalisation des envois de courriers.
- FaxToMail : réduction de la circulation des courriers papiers et des tâches chronophages.



RGPD :

Dans sa démarche de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'UDAF 13 s'est dotée d'un Délégué à la protection des données mutualisé avec d'autres UDAF de la région PACA.

SERVICES GÉNÉRAUX

Donner de la visibilité au travail de nos équipes support.

Les missions des Services Généraux

- Accueil du public, usagers.
- Être garant de la sécurité des collaborateurs exposés à la violence due à la grande précarité et aux troubles mentaux dont souffre souvent notre public.
- Assurer l'archivage, la réception, l'affranchissement du courrier et donner une « vie » numérique à l'ensemble des documents reçus

La diversité des tâches demandées exige un savoir-faire et une technicité pointue.

Suivi d'activité

Numérisation (par mois) :

2019  **89 451**
2020  **89 406**

Accueils sociaux :

690 /an
58 de moyenne
mensuelle

Plis affranchis :

38 255 /an

Nombre de plis reçus :

103 112 /an

Appels téléphoniques Standard :

18 966 /an
1 581 de moyenne /jour



LA COMMUNICATION en quelques chiffres :



3 500

visiteurs /j
www.udaf13.fr



933
abonné.e.s

+100
posts /an

1 000
vues par post en
moyenne

1^{ER}
des UDAF de France
en termes de visibilité



11
Lettres Contact/an

500
destinataires (instances sociales/étatiques,
associations, représentant.e.s...)



2 UDAF Info/an sur des
thématiques d'actualité

28 communiqués de
presse



2 plaquettes remises à jour pour nos
services : Médiation Familiale et Aide
à la Gestion du Budget Familial

ZOOM SUR

7 nouveaux projets



1

Protection de l'enfance

Il existe à l'heure actuelle des **disparités entre les territoires** dans la protection de l'enfance et les réponses apportées face aux besoins fondamentaux des enfants, inscrits dans une dimension curative plutôt que préventive.

Stratégie nationale définie et plusieurs priorités identifiées :

- Agir le plus précocement possible pour éviter que des enfants se retrouvent en danger et leurs parents en difficulté.
- Prévenir les ruptures dans les parcours des enfants accompagnés.
- Préparer leur avenir et leur passage à l'âge adulte.

Adaptation du dispositif « SMP¹ » selon l'évolution des profils

Les évolutions concernent le vieillissement ou l'aggravation de la maladie et de la dépendance qui l'accompagnent.

Les **personnes** sous mesure de protection sont **de plus en plus âgées** et les conséquences sont : un maintien à domicile difficile, une augmentation de la perte d'autonomie et des problèmes de santé liés au vieillissement. Cette difficulté s'accompagne également d'une **aggravation des handicaps**.

- L'objectif est de renforcer la coordination des professionnels afin d'**améliorer les réponses** proposées aux majeurs protégés, comme des structures adaptées aux problématiques spécifiques des majeurs protégés âgés à très faibles revenus.

¹ SMP : Service des Majeurs Protégés

3

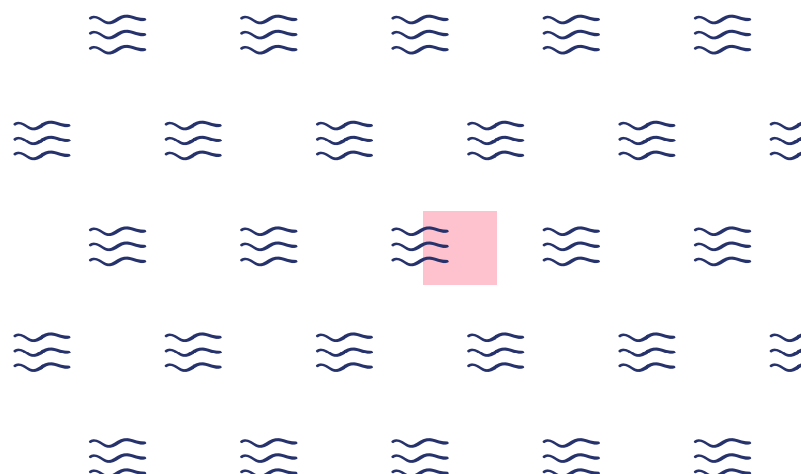
2

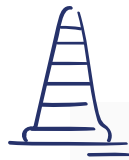
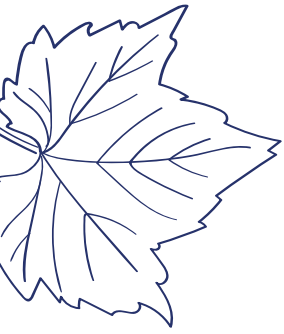
Schéma départemental des services aux familles avec la CA7 13

Autour de la jeunesse pour **garantir une continuité dans l'action éducative** auprès des enfants. Il a été préparé sur la base d'une **approche transversale** et un découplage entre les politiques de petite enfance, parentalité et jeunesse.

Il a pour vocation de :

- Permettre de concilier les temps de vie des parents.
- Réduire les inégalités territoriales en matière de services aux familles.
- Développer la citoyenneté, promouvoir les valeurs de la République auprès des jeunes.
- Contribuer à lever les freins du retour à l'emploi.





5

Promouvoir une meilleure communication/ information

- Avec les personnes protégées : **L'accès aux droits** des majeurs protégés est un impératif. Un recueil de la parole des personnes protégées pourrait être mis en place.
- Référent Qualité : mettre en œuvre le schéma directeur du système d'information : vigilance technique informatique, évolutions, investissements, dialogue de gestion avec le financeur et démarche RGPD.

4

Rendre visible politiquement l'activité des délégué.e.s mandataires et développer la qualité du service

La **question du nombre maximum de mesures exercées** par mandataire par rapport à la qualité de service. La question du nombre « acceptable » de mesures pouvant être confiées aux délégué.e.s MJPM se pose en corollaire de la qualité du service.

6

Développer le Pôle Habitat

Ce pôle a pour objet de **conduire des personnes vulnérables**, placées ou pas sous protection par l'un des régimes de protection juridique des majeurs, **vers une vie quotidienne stable**.

Les logements partagés et accompagnés permettent de rompre l'isolement et de maintenir dans le tissu social des personnes ayant une autonomie limitée, fragile, voire marginalisée et en grandes difficultés relationnelles. L'année 2021 verra donc l'ouverture de deux nouvelles structures pour compléter celles déjà existantes.

- + Résidence Accueil les Bourrely
- + Familles Gouvernantes : 1 unité à Vitrolles

7

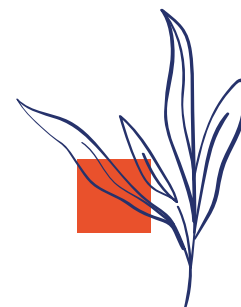
Stimuler et organiser l'expression de nos associations adhérentes et de nos représentant.e.s

Objectifs :

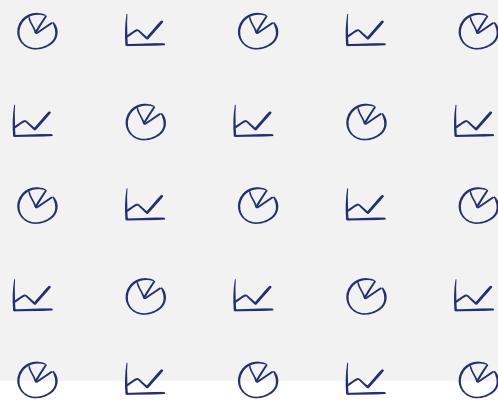
- Développer une gestion des ressources humaines bénévoles notamment dans le cadre de la représentation.
- Consolider et améliorer les prestations aux associations adhérentes.

Moyens :

- Organisation de réunions à thèmes pour les représentant.e.s (minimum 1/an pour les représentant.e.s des CCAS) : aller vers...
- Mettre en œuvre un plan de formation des représentant.e.s avec l'URAF PACA.
- Favoriser l'interconnaissance des associations familiales entre elles : journée annuelle de rencontre type « journée des mouvements », ateliers, mise en réseau...



BILAN SOCIAL & FINANCIER



BILAN social

La situation sanitaire exceptionnelle de l'année 2020 est liée à la pandémie de la COVID-19. Elle a bouleversé les organisations de travail, tant pendant les périodes de confinement strictes que le reste de l'année.

- Le télétravail a été étendu et ouvert à tous les métiers de l'UDAF à l'exception des services généraux.
- 6 notes de services portant sur les consignes « sécurité pandémie » ont été rédigées et diffusées à l'ensemble du personnel.
- Le bilan réalisé du télétravail de l'année 2019 a permis la signature d'un avenant à la charte sur le télétravail en septembre 2020.

PUBLICATION DE L'INDEX ÉGALITÉ H/F

Pour la première fois en 2020 nous avons procédé à la publication de l'index égalité H/F 2019.

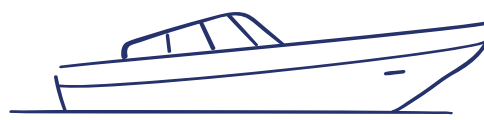
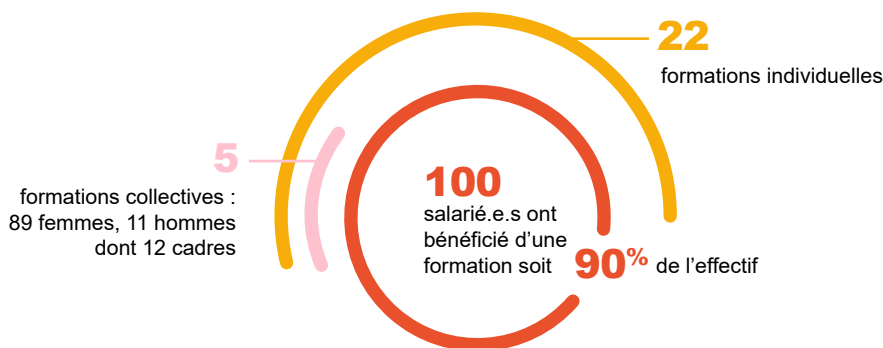
L'UDAF 13 a poursuivi la formation de ses salarié.e.s sur l'année universitaire 2019/2020 :

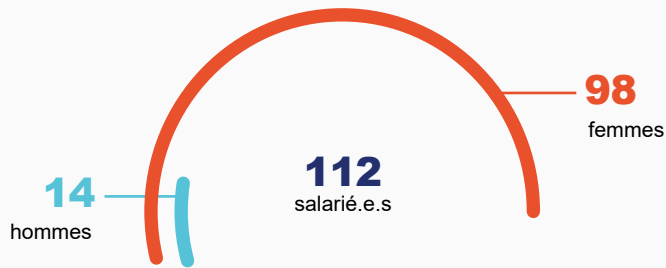


2 730
heures de formation



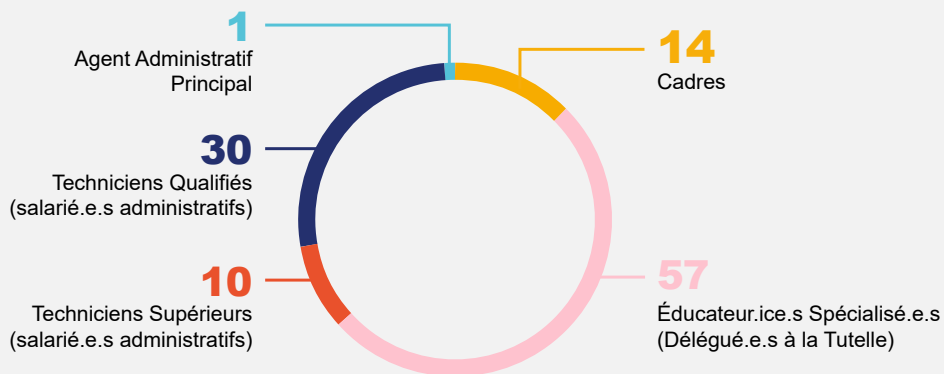
84 504 €
consacré à la formation continue (OPCO SANTÉ)





47
Salarié.e.s ayant 15 ans
et plus d'ancienneté

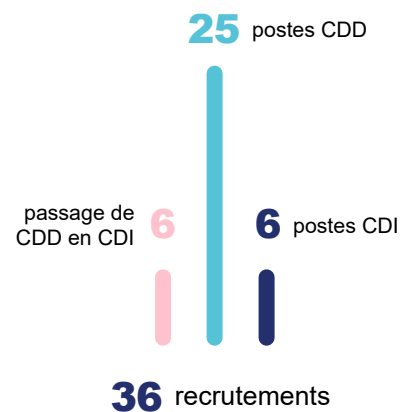
Répartition de l'effectif total selon la classification :



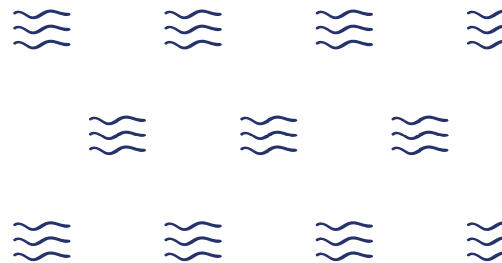
31
embauches

1
départ volontaire
en retraite

5
salarié.e.s reconnu.e.s
travailleur.euse.s
handicapé.e.s (TH)



RAPPORT financier



LE PÔLE ADULTE est excédentaire depuis 3 ans avec un résultat positif de 117 000 € cette année. La réorganisation des services porte pleinement ses fruits depuis 2019 (notamment baisse des dépenses de personnel et de déplacement). Les produits d'exploitation augmentent, alors que les charges d'exploitation augmentent moins que proportionnellement.

Les produits augmentent grâce à l'accord exceptionnel de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités) sur nos budgets prévisionnels 2020 (hors mesures nouvelles). La volonté de nos financeurs est de voir nos budgets décroître dès 2021.

Les dépenses de personnel, de déplacement en particulier baissent de façon importante. À noter l'augmentation de nos provisions (couverture de risques prud'homaux et liés à l'activité) d'environ 170 000 €.

Résultat Comptable MJPM 2020 (en K€)

	2019	Budget 2020	2020
Dépenses de personnel	3 443	3 553	3 339
Dépenses d'exploitation	360	353	257
Dépenses de structure	565	472	829
TOTAL DÉPENSES	4 369	4 378	4 425
Produit de la tarification	3 610	3 760	3 760
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	699	523	558
Produits financiers et exceptionnels	110	95	224
TOTAL RECETTES	4 419	4 378	4 542
RÉSULTAT	+51	0	+117
Effectif (en ETP)	72,6		71,84



LE PÔLE ENFANCE FAMILLE regroupe les actions Point Relais Information Mobile, Médiation Familiale, Aide à la Gestion du Budget Familial et Parrainage de Proximité.

Résultat Comptable AGBF 2020 (en K€)

	2019	Budget 2020	2020
Dépenses de personnel	1 194	1 287	1 027
Dépenses d'exploitation	114	136	82
Dépenses de structure	249	287	272
TOTAL DÉPENSES	1 558	1 710	1 381
Produit de la tarification	1 562	1 702	1 604
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0
Produits financiers et exceptionnels	7	8	66
TOTAL RECETTES	1 569	1 710	1 670
RÉSULTAT	+11	0	+289
Effectif (en ETP)	23,88	26,7	23,25

Le Service AGBF présente un résultat comptable de +288 384 €.

Résultat Comptable Parrainage de Proximité 2020 (en K€)

	2019	Budget 2020	2020
Dépenses de personnel	104	111	110
Dépenses d'exploitation	5	11	3
Dépenses de structure	6	11	5
TOTAL DÉPENSES	116	133	117
Produit de la tarification	0	0	0
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0
Produits financiers et exceptionnels	119	133	113
TOTAL RECETTES	119	133	113
RÉSULTAT	+3	0	-4

Le résultat comptable de ce service est de -4 063 €.

Résultat comptable Médiation Familiale 2020 (en K€)

	2019	Budget 2020	2020
Dépenses de personnel	133	116	116
Dépenses d'exploitation	0	-3	1
Dépenses de structure	32	28	35
TOTAL DÉPENSES	164	141	153
Produit de la tarification	0	0	0
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0
Produits financiers et exceptionnels	157	141	197
TOTAL RECETTES	157	141	197
RÉSULTAT	-8	0	+44

Au total, comme les dépenses décroissent et que l'UDAF a su trouver d'autres financements (CAF, UNAF, État), le service présente un résultat excédentaire de 44 182 €.

Résultat Comptable PRIM-PCB 2020 (en K€)

	2019	Budget 2020	2020
Dépenses de personnel	11	40	48
Dépenses d'exploitation	1	5	0
Dépenses de structure	3	6	18
TOTAL DÉPENSES	16	50	66
Produit de la tarification	0	0	0
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0
Produits financiers et exceptionnels	18	50	67
TOTAL RECETTES	18	50	67
RÉSULTAT	+2	0	+0

Au total, le résultat du service est tout juste équilibré à 32 €.

Résultat Comptable AEB 2020 (en K€)

	2019	Budget 2020	2020
Dépenses de personnel	13	4	8
Dépenses d'exploitation	0	0	0
Dépenses de structure	3	0	0
TOTAL DÉPENSES	16	4	8
Produit de la tarification	0	0	0
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0
Produits financiers et exceptionnels	5	4	4
TOTAL RECETTES	5	4	4
RÉSULTAT	-11	0	-4

En 2020, comme en 2019, l'affectation d'une personne à temps partiel alors que les financements stagnent induit une perte de 4 023 €. Cependant, elle est bien inférieure à celle de 2019 (-11 000 €).

LE PÔLE HABITAT (intégrant les actions Familles Gouvernantes et Résidence Accueil) est excédentaire à hauteur de 71 692 €.

Contrairement à 2019, nous avons perçu l'intégralité des financements prévus, par une année d'exercice pour la Résidence Accueil.

Nos charges se sont révélées stables pour celles de Familles Gouvernantes et prudentes pour ce qui concerne Résidence Accueil.

Résultat comptable Familles Gouvernantes 2020 (en K€)

	2019	Budget 2020	2020
Dépenses de personnel	145	125	126
Dépenses d'exploitation	17	34	18
Dépenses de structure	12	28	38
TOTAL DÉPENSES	173	187	182
Produit de la tarification	0	0	0
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0
Produits financiers et exceptionnels	172	187	232
TOTAL RECETTES	172	187	232
RÉSULTAT	-1	0	+50

Résultat comptable Résidences Accueil 2020 (en K€)

	2019	Budget 2020	2020
Dépenses de personnel	43	91	72
Dépenses d'exploitation	0	9	5
Dépenses de structure	5	72	65
TOTAL DÉPENSES	48	173	142
Produit de la tarification	0	0	0
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	0	0	0
Produits financiers et exceptionnels	7	173	164
TOTAL RECETTES	7	173	164
RÉSULTAT	-41	0	+22

Le résultat est un excédant de 21 744 €.

LE PÔLE INSTITUTION présente un résultat comptable excédentaire de 76 033 € en 2020 contre 4 375 € en 2019.

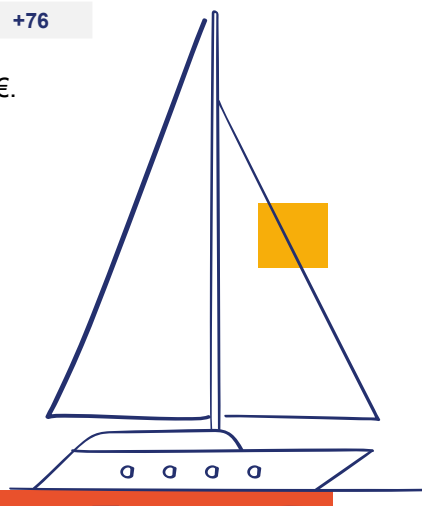
Nos produits sont stables avec une baisse ponctuelle du volume des subventions (-37 000 € report de financement du CD13 et subvention exceptionnelle en 2019) et des produits financiers en provenance de la SCI (-27 000 €).

Les charges d'exploitation baissent sensiblement en particulier celles liées au personnel ainsi que les services achats liés aux actions non réalisées (manifestations familiales annulées en raison de la situation sanitaire).

Résultat Comptable Institution 2020 (en K€)

	2019	Budget 2020	2020
Dépenses de personnel	207	202	157
Dépenses d'exploitation	43	41	31W
Dépenses de structure	97	113	94
TOTAL DÉPENSES	347	356	282
Produit de la tarification	0	0	0
Prestations, prélèvements et produits sur ex. antérieurs	4	0	-4
Produits financiers et exceptionnels	347	356	362
TOTAL RECETTES	350	356	358
RÉSULTAT	+4	0	+76

Le Pôle Institution présente un résultat comptable excédentaire de 76 033 €.



Le résultat consolidé de l'association est positif de 589 719 €.

En 2020, le résultat financier consolidé de l'association est positif grâce aux efforts accomplis par toutes et tous, afin d'optimiser les compétences et mettre en place une organisation efficace permettant à l'UDAF d'être excédentaire.

Le résultat atteint un niveau exceptionnel et est le reflet d'une situation exceptionnelle. Il nous faudra être vigilant sur l'appréciation de nos financeurs afin qu'ils maintiennent leur dotation pour les années à venir. Nous avons aussi adapté notre budget prévisionnel de 2021 à notre performance économique et en fonction des recommandations des financeurs dont la DDETS.

Didier BOISSIN – Trésorier de l'UDAF 13



**Union Départementale
des Associations Familiales
des Bouches-du-Rhône**

Tél : 04 91 10 06 00
143 avenue des Chutes Lavie
13013 Marseille

www.udaf13.fr